

Décision n° D2022_088

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2113-10 et R 2124-2 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

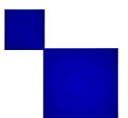
décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises, pour la passation d'un marché de travaux, décomposé en trois lots, pour le « Bassin de la Fontaine des Hanots – Troisième tranche », dont le montant total, estimé à 12 755 040 euros HT pour une durée de 18 mois, est décomposé comme suit :

Lot 1 - Génie civil (prises d'eau et travaux des collecteurs) : 10 800 840 euros HT,

Lot 2 - Équipements électromécaniques : 1 484 200 euros HT,

Lot 3 - Équipements électriques de gestion automatisée : 470 000 euros HT ;



Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220708-D2022_088-AR

- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220708-D2022_088-AR